

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

FCP TOUNKARANKE

Code ISIN: ML0000001759

OPCVM "Obligations et Autres titres de créances", géré par la SGO MALI FINANCES

Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif du Fonds est de mettre à la disposition des personnes physiques et morales un moyen de se constituer des revenus complémentaires.

Le Fonds peut investir dans les principales catégories d'instruments financiers suivants :

- **Titres de créances et instruments du marché monétaire** : le Fonds sera investi à hauteur de 70% au moins de son actif net, hors liquidité en :
 - emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par placement privé au sein de l'Union et autorisés par l'AMF-UMOA,
 - bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un État de l'Union,
 - valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les États membres de l'Union,
 - valeurs mobilières émises sur le marché monétaire.
- **Actions** : le Fonds pourra investir et être exposé à hauteur de 10% au plus de son actif net en actions et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UMOA.
- **OPC et Fonds d'investissement** : Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM y compris les OPC gérés par la SGO MALI FINANCES ;
- **Dépôts et liquidités** : le Fonds peut détenir des liquidités dans la limite de 20% au maximum de son actif net, sans toutefois investir plus de 20% de ses actifs dans des dépôts placés auprès du même établissement de crédit ;
- **Autres valeurs mobilières ou instruments financiers** : Le Fonds pourra être investi à concurrence de 10% maximum de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments financiers autres que ceux précités, sans toutefois dépasser 20% de cette limite sur un même émetteur.

Le FCP TOUNKARANKE est un OPCVM de capitalisation. A ce titre, les revenus sont réinvestis dans le Fonds.

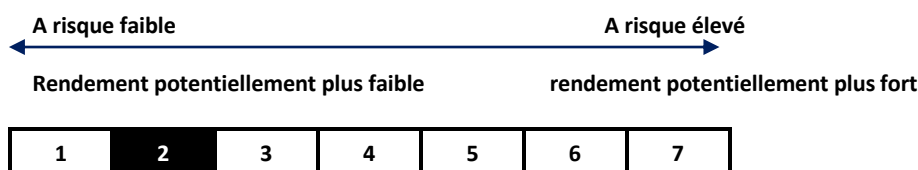
Fréquence des rachats : les porteurs de parts du FCP ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds.

La période minimale recommandée pour la détention de parts est de 3 ans.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans après la souscription.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, la SGO a mis en place un outil de gestion de liquidité dont le détail est décrit à la page 8 du Prospectus du Fonds.

Profil de risque et de rendement :



Le profil de risque représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie « 1 » ne signifie pas un investissement sans risques.

Ce Fonds est classé en catégorie « 2 » en raison de sa composition majoritairement en produits de taux.

Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce Fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit** : le Fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations peut baisser.

- Risque de liquidité : le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de vendre des titres en raison d'un manque de liquidité sur le marché et se traduit par le défaut de cession de certains titres et l'incapacité du Fonds à honorer ses rachats à court terme.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Frais

Frais d'entrée	% 0
Frais de sortie	% 0
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	3,35 % de l'actif net.
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants se fondent sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre et ne comprennent pas les frais d'intermédiation (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 8 à la section « frais » du Prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.sgo-mali.com

Performances passées :

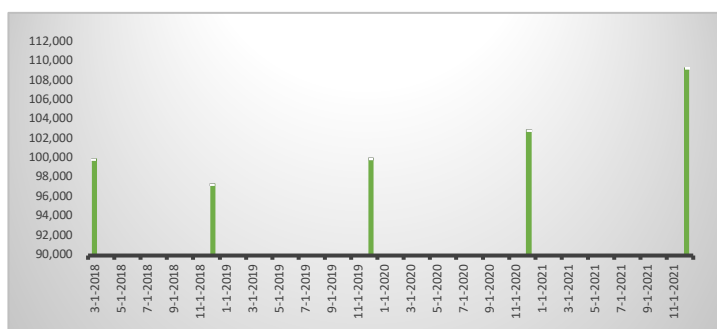


Figure : Evolution de la Valeur Liquidative

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Le fonds a été agréé en 14mars 2018.
- Les performances affichées sont calculées en FCFA.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce Fonds est la SGI Mali.
- Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de SGO MALI FINANCES, Hamdallaye ACI 2000 Immeuble du Patronat du Mali.
- La Valeur Liquidative (VL) est disponible sur le site internet : www.sgo-mali.com, dans les locaux de la SGO et sur le BOC.
- En application du Code Général des Impôts du Mali, sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, les Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les Fonds Communs de Placement pour les bénéfices réalisés dans le cadre de leur objet légal. Ainsi, pour les personnes morales que les personnes physiques, les plus-values réalisées dans le cadre de la cession des valeurs mobilières sont exonérées d'impôt. Toute modification du régime fiscal des OPCVM sera répercutée sur le FCP TOUNKARANKE.
- La responsabilité de la SGO MALI finances ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par l'AMF-UMOA le 14 mars 2018, sous le numéro FCP/2018-02.

SGO MALI FINANCES est agréée l'AMF-UMOA le 22 août 2012, sous le numéro **SG/2012-02**.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au